



Arrêté CONC_2025_09

Le Président
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 7 février 2025

Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée** d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- **VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée** autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021** modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

- **VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,
- **VU le décret n°2012-942 du 1^{er} août 2012 modifié** fixant les modalités d'organisation des concours des Rédacteurs Territoriaux,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU l'arrêté du 26 juillet 2007** fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2021_02 du 6 janvier 2021** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, pour le compte des Centres de Gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC_2021_68 du 1^{er} septembre 2021** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC_2021_69 du 1^{er} septembre 2021** portant organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC_2021_93 du 16 décembre 2021** portant listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, fixant les dates et le lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC_2022_07 du 4 février 2022** portant établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- **VU l'arrêté CONC_2023_20 du 28 mars 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021,

- **VU l'arrêté CONC_2024_06 du 5 février 2024** portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021.
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021 en date du jeudi 3 février 2022,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41, L.327-3 du code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de radiation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est mise à jour le 7 février 2025 conformément au document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.



Georges CRISTIANI





CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 013-281300038-20250207-CONC_2025_09-AR



LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Candidats
ABBOU / EL GARMITE Raja
DESCAMPIAUX / DESCAMPIAUX Cécile
MARITAN / TISSANDIER Caroline
RAMASSAMY / RAMASSAMY Stéphane
TOUCAS / TOUCAS Guillaume

Mise à jour le 7 février 2025